

## Conditions Générales de vente

### 1. OPPOSABILITÉ DES CONDITIONS GÉNÉRALES

**1.1.** Les présentes conditions générales de vente (les « CGV ») sont applicables aux produits fournis et distribués par la société TRADE INVADERS (« TRADE INVADERS »).

**1.2.** Les produits concernés par les CGV sont exclusivement à destination des personnes physiques ou morales exerçant une activité, à titre professionnel.

**1.3.** La passation d'une commande portant sur des produits implique le consentement et l'adhésion entière et sans réserve du client (le « Client ») aux CGV.

Le renouvellement d'une commande emporte également le consentement et l'adhésion entière et sans réserve du Client aux CGV.

En tant que de besoin, les CGV complètent les dispositions des contrats conclus antérieurement à la date du Bon de Commande par le Client pour des produits. En cas de contradiction entre les CGV et les stipulations de ces contrats, les CGV prévaudront.

**1.4.** Les CGV régissent la relation contractuelle entre TRADE INVADERS et le Client. Elles prévalent sur tout autre document ayant une portée juridique ou commerciale.

**1.5.** Les CGV sont, s'il y a lieu, complétées de conditions particulières, complémentaires, en fonction des produits, auxquels le Client passe commande.

Ces conditions particulières, complémentaires sont portées à la connaissance du Client et dûment acceptées par lui. Elles font partie intégrante des CGV.

**1.6.** TRADE INVADERS se réserve le droit de faire évoluer, d'adapter ou de modifier les CGV, à tout moment et sans préavis. Les CGV, leurs évolutions, adaptations ou modifications sont alors applicables à toute nouvelle commande, au titre de tout renouvellement, et en cas d'acceptation, formalisée sous une autre forme, par le Client des CGV modifiées.

Toute demande du Client donne lieu à l'émission d'une proposition écrite de TRADE INVADERS (le « Bon de Commande ») comportant la quantité et la description des produits concernés par la commande du Client, leurs conditions financières et, s'il y a lieu, leurs conditions particulières.

La durée de validité du Bon de Commande est d'un mois, période au cours de laquelle le Client doit le retourner dûment accepté et signé à TRADE INVADERS.

**1.7.** L'acceptation du Bon de Commande joint à la présente convention vaut acceptation des présentes, de même que le versement d'un acompte ou le paiement intégral de la facture vaut également acceptation des présentes.

### 2. DESCRIPTION DES PRODUITS

**2.1.** Les produits (les « Produits ») composant l'offre de TRADE INVADERS, sont décrits dans la documentation commerciale correspondante et concerne notamment, mais pas seulement, le segment d'activité de vente de Jeux Vidéo, Produits Dérivés, Jeux de Société, Téléphonie ou High Tech depuis une boutique physique ou en ligne.

**2.2.** TRADE INVADERS fournit au Client les Produits et marchandises détaillés dans le Bon de Commande, conformément aux options souscrites par le Client. La fourniture des Produits implique la livraison des marchandises par TRADE INVADERS.

### 3. CONDITIONS DE LIVRAISON

**3.1.** TRADE INVADERS prend commande à partir d'un montant de 50 euros HORS TAXE et se réserve le droit de refuser toute commande au Client pour motif légitime.

**3.2.** L'indisponibilité des Produits et marchandises ou en cas de rupture de stock n'engage pas la responsabilité de TRADE INVADERS. TRADE INVADERS fera ses meilleurs efforts pour remettre le réassort des stocks. En cas d'indisponibilité temporaire ou définitive TRADE INVADERS informe le Client et lui propose un nouveau délai de livraison, s'il y a lieu.

**3.3.** Aucune pénalité ne s'applique en cas de retard de livraison. Cette exonération de pénalité prévaut les conditions générales d'achat ou les contrats cadres du Client.

**3.4.** TRADE INVADERS fait ses meilleurs efforts pour respecter les délais annoncés. Toutefois, TRADE INVADERS ne pourra pas être inquiété et sa responsabilité recherchée en cas de retard, de perte ou d'avarie des Produits ou de la marchandise du fait du transporteur (maritime, terrestre ou aérien).

### 4. CONDITIONS DE LIVRAISON SPÉCIFIQUE À CERTAIN SECTEUR D'ACTIVITÉ

#### 4.1. Pour les magasins du secteur jeux vidéo :

- Le franco de port est fixé à 150 € HT pour une commande en France métropolitaine ;
- Une participation aux frais de port de 5 euros HT est appliquée sur toute commande n'atteignant pas le seuil du franco de port ;
- La livraison le samedi est offerte sur simple demande pour les commandes atteignant un franco de port de 250 € HT ;

#### 4.2. Pour les Centrales d'Achats des Enseignes Grandes Surfaces Alimentaires en France Métropolitaine :

- En contrepartie de la livraison centralisée sur entrepôt ou plateforme logistique, TRADE INVADERS pourra accorder des conditions particulières de ventes dont le taux sera négocié et fixé de manière contractuelle pour l'année et ne pouvant excéder 20 % sur le prix tarif fixé par TRADE INVADERS ;
- Ce taux de remise ne pourra s'appliquer seulement qu'aux magasins des enseignes ou réseaux concernés et uniquement aux comptes clients et comptes de livraison logistique et de stockage sur les commandes centralisées.

**4.3.** TRADE INVADERS livre à l'adresse postale indiquée par le Client conformément à la clause 6.4 des CGV.

**5. CLAUDE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ**

**5.1.** Les Produits et les marchandises vendus comme définis dans le bon de commande ou la facture ou le bon de livraison restent la propriété de TRADE INVADERS jusqu'au paiement intégral du prix par le Client.

**5.2.** Nonobstant la réserve de propriété durant cette période, le Client supportera la charge des risques en cas de perte ou de destruction de la chose vendue dès sa livraison.

**5.3.** En cas de redressement ou de liquidation judiciaire du Client, la propriété des services livrés et restés impayés pourra être revendiquée par TRADE INVADERS.

**5.4.** En cas de revente des Produits et marchandises fournis par TRADE INVADERS, alors que le Client n'a pas réglé l'intégralité du prix, celui-ci s'engage à informer tout acquéreur de la présente clause de réserve de propriété grevant lesdits Produits et marchandises et du droit de TRADE INVADERS de revendiquer entre ses mains, soit les Produits et marchandises concernés, soit le prix de ceux-ci.

**6. GARANTIES**

**6.1.** Les marques, les images, les dénominations ainsi que les tarifs des Produits et marchandises sont susceptibles de variations. Ces variations indépendantes de la volonté de TRADE INVADERS peuvent avoir pour effet l'annulation de prix dégressifs ou de promotions. Le cas échéant, TRADE INVADERS s'engage à prévenir le Client et à substituer les Produits par des marchandises jugées semblables ou équivalentes, sauf demande expresse du Client.

**6.2.** Le Client reconnaît qu'il a obtenu de TRADE INVADERS toutes les indications nécessaires sur les Produits, sur leurs présentations, fonctionnalités et caractéristiques, afin de les utiliser ou de les revendre en adéquation avec ses objectifs et besoins.

La responsabilité de TRADE INVADERS ne pourra donc pas être recherchée à raison d'une quelconque inadéquation des Produits et marchandises avec les besoins, exprimés ou non, du Client, ni au titre d'une quelconque incompatibilité des Produits et des marchandises avec la cible commerciale visée par le Client.

**6.3.** Les Produits vendus par TRADE INVADERS font l'objet d'une garantie d'une durée de 1 à 3 ans. La durée de garantie est indiquée sur le Bon de commande, à défaut la marchandise est dépourvue de garantie. Les délais de mise en œuvre de la garantie débutent dès la réception de la livraison de la commande par le Client. Les Produits garantis sont remplacés par TRADE INVADERS.

**6.4.** S'ils ne sont plus en stock, la garantie prévoit l'attribution d'un avoir à valoir sur une commande ultérieure. Aucun remboursement ne sera effectué.

**6.5.** Pour bénéficier de cette garantie, les Produits doivent être renvoyés en respectant les conditions suivantes:

- le client doit solliciter un retour auprès d'un de nos commerciaux. Il doit remplir un bordereau de retour sur notre site trade-invaders.com. Le service client se chargera d'étudier la demande.
- Si la demande de retour est jugée valable, le service client de TRADE INVADERS enverra par la suite un bon de retour par transporteur ou par service postal au client ;

- Après traitement de la marchandise et test par notre service SAV, les produits défectueux bénéficieront de la garantie ;

- Les produits endommagés par une utilisation non conforme, présentant des dommages extérieurs sont exclus de toute garantie et seront renvoyés au client lors d'une prochaine commande ;

- Tout retour ne respectant pas ces conditions pourra être refusé par TRADE INVADERS. Si le client a renvoyé du matériel sans l'accord de TRADE INVADERS, il devra le récupérer à ses frais ;

- Le client souhaitant bénéficier de la garantie ou de la reprise des invendus doit pouvoir à tout moment produire un document prouvant qu'il a bien acheté ce produit à la société TRADE INVADERS (par une facture d'achat) ;

- TRADE INVADERS n'offre qu'un seul retour de produits (garantie et/ou invendus) par an ;

- Tout autre retour se fera aux frais du client

**6.6.** TRADE INVADERS ne donne aucune autre garantie que ce soit, de manière expresse ou implicite que celles figurant au présent article.

**6.7.** Le Client s'engage à remettre à TRADE INVADERS :

- Pour les sociétés, la copie du KBIS de moins de 3 mois certifié conforme à l'original par le dirigeant ;

- Pour les entreprises individuelles copie de l'avis SIREN de moins de 3 mois ;

- Un RIB au nom de la personne morale auteur de la commande.

**7. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

**7.1.** La réception des Produits et des marchandises s'effectue sous le contrôle, la direction et la responsabilité du Client.

**7.2.** La responsabilité de TRADE INVADERS ne sera pas engagée et ne pourra pas être recherchée par le Client en cas de retard, défaillance, d'interruption ou d'indisponibilité des Produits et marchandises dès lors que cette situation résulte d'un cas de force majeure, d'évènements ne relevant pas de la responsabilité directe de TRADE INVADERS.

**7.3.** La responsabilité de TRADE INVADERS ne sera pas engagée et ne pourra pas être recherchée pour tout (a) dommage ou préjudice indirect, financier ou commercial, matériel ou immatériel, résultant de l'utilisation ou de la non-utilisation des Produits et marchandises et, s'il y a lieu, des Services, ni pour toute (b) perte de bénéfice, de chiffre d'affaires, de profit, de clientèle, d'image de marque, (c) perte de données, ou (d) augmentation des frais généraux, résultant de l'indisponibilité des Produits et marchandises.

**7.4.** Toutes causes, tous sinistres et tous préjudices confondus, le plafond global de la responsabilité de TRADE INVADERS ne pourra en aucun cas excéder le montant de la dernière facture payée par le Client et si le fait générateur de l'éventuelle responsabilité de TRADE INVADERS se révèle dans le mois suivant la réception des Produits et marchandises.

En toute hypothèse, le Client reste responsable de ses fautes, omissions ou négligences susceptibles d'avoir contribué soit à la réalisation, soit à l'aggravation du dommage constaté.

## **8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

**8.1.** Conformément aux principes, lois et règlements régissant la protection de la propriété intellectuelle, les Produits et marchandises sont et restent la propriété intellectuelle exclusive de TRADE INVADERS et, le cas échéant, de ses partenaires.

La livraison de Produits et marchandises n'emportent aucun transfert d'un quelconque droit de propriété intellectuelle sur les Produits (ou de l'un quelconque des éléments le composant), au profit du Client.

**8.2.** Sauf accord écrit de TRADE INVADERS, le Client s'interdit de procéder ou d'autoriser des modifications, adaptations, traductions, corrections, ou adjonctions partielles ou intégrales aux Produits et marchandises vendus.

**8.3.** En cas de violation par le Client des droits de propriété intellectuelle de TRADE INVADERS ou ses partenaires, elle se réserve, par tous moyens à sa disposition, de suspendre toute commande ou livraison au Client, sans préjudice des dispositions liées à la rupture des liens commerciaux, et des recours destinés à mettre un terme aux violations constatées et à en obtenir réparation.

**8.4.** Le Client s'engage et garantit que l'utilisation qu'il fera des Produits et marchandises par ses clients utilisateurs sera conforme à la loi et plus largement qu'elle ne contreviendra à aucune réglementation, ni droit de tiers.

## **9. PRESTATIONS PROPOSÉES PAR LES PARTENAIRES DE TRADE INVADERS**

**9.1.** TRADE INVADERS pourra proposer au Client les prestations de ses partenaires. Ces prestations, limitées ou non dans le temps, pourront concerner un ou plusieurs produits et services de TRADE INVADERS et de ses partenaires (les « Partenaires »).

**9.2.** En souscrivant à l'une des prestations comportant le bénéfice des produits et services des Partenaires, le Client acceptera les conditions générales desdites prestations et les conditions générales d'utilisation, de service ou de vente des produits et services concernés.

## **10. CONDITIONS FINANCIÈRES**

**10.1.** Le montant des Produits et marchandises est indiqué sur le Bon de Commande. Ces montants s'entendent hors TVA sur la base des tarifs en vigueur à la date de signature du Bon de Commande.

**10.2.** Après chaque Commande, le Client reçoit une facture, à terme échu, comportant le montant des Produits commandés.

Le règlement de chaque facture est effectué par virement automatique à partir du compte bancaire du Client dans les 10 jours suivant la date d'émission de la facture.

**10.3.** Sans préjudice des dispositions de l'article 11 des CGV, tout versement non effectué à échéance par le Client entraînera de plein droit :

- la facturation d'un intérêt de retard, exigible par le seul fait de l'échéance, au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal ;

- la suspension, si bon semble à TRADE INVADERS, sans préavis, des commandes en cours, et ce jusqu'à complet paiement des sommes dues par le Client.

## **11. RÉSILIATION**

**11.1.** En cas de manquement par le Client à l'une quelconque de ses obligations des CGV, TRADE INVADERS pourra, par lettre recommandée avec avis de réception, mettre en demeure le Client d'y remédier dans un délai de 15 jours à compter de la réception de la mise en demeure.

Si le Client ne remédie pas intégralement au manquement constaté dans ce délai de 15 jours, les commandes seront, si bon semble à TRADE INVADERS, résiliées de plein droit, sans intervention judiciaire et sans qu'il soit nécessaire d'user d'une formalité supplémentaire.

**11.2.** La résiliation interviendra sans indemnité de part et d'autre, sous réserve (a) du recouvrement des factures émises ou à émettre au titre des commandes et (b) du préjudice subi par l'Argus au titre du manquement considéré.

**11.3.** Par ailleurs, en cas d'acte déloyal, d'infraction pénale, de fraude, de reproduction illicite ou non autorisée, de piratage, d'usurpation d'identité ou de tout autre altération de la confiance légitime de TRADE INVADERS pour le Client, TRADE INVADERS se réserve le droit d'agir en revendication de ses droits de propriété intellectuelle, sur le fondement de la concurrence déloyale ou encore sur tout autre moyen permettant de réparer le préjudice subi par TRADE INVADERS à ce titre.

**11.4.** Le contrat et les commandes sont résiliés de plein droit, dans le cas où le Client fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire, après mise en demeure adressée à l'administrateur, sous réserve des dispositions de l'article L. 622-13 du Code de commerce. Le présent contrat est également résilié de plein droit en cas de cessation d'activité, dissolution ou liquidation amiable du Client.

## **12. DISPOSITIONS DIVERSES**

**12.1.** A moins qu'elles ne présentent un caractère notoirement public, toutes informations et données échangées entre le Client et TRADE INVADERS au titre de leurs relations d'affaires sont réciproquement confidentielles.

**12.2.** Le Client ne cèdera aucun de ses droits ni obligations, au titre du Bon de Commande, de la Licence Progiciel et des Services, sans l'accord préalable de TRADE INVADERS.

**12.3.** Si une disposition ou partie de l'une quelconque des dispositions des CGV devait être écartée ou déclarée inopérante, la validité des autres dispositions n'en sera pas affectée.

**12.4.** Le fait que TRADE INVADERS ne se prévale pas de l'une quelconque des dispositions des CGV, ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

**12.5.** Les CGV ne pourront être amendées ou modifiées que par un document écrit établi par TRADE INVADERS. TRADE INVADERS se réserve le droit de négocier des conditions particulières.

**13. ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

**13.1.** Les CGV sont soumises au droit français.

**13.2.** Tout litige découlant de la validité, l'interprétation ou l'exécution de l'une quelconque des dispositions des CGV sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Béziers (34) et à défaut Montpellier (34), quel que soit le lieu d'exécution de la prestation ou de réalisation d'un éventuel préjudice.

Bon pour accord, le \_\_\_\_\_

Signature et cachet du Client